

## Compte rendu de la réunion du bureau du SNGC du 24 juillet 2014

### **Présents**

*Michel Salom, Serge Reingewirtz, Christian Le Provost, Michèle Hébert-Demay*

### **Absents**

*Anne David Bréard, Danièle Vaschalde, Bruno Laversin, François Pinoche*

### **Ordre du jour**

1. Le CNP de gériatrie
2. Rendez-vous avec Madame Rossignol, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie
3. Mise en place des Commissions Régionales de Coordination Médicale (CRCM)
4. Point sur les adhésions et le mode de paiement par Paypal
5. Point sur le site Internet
6. Modification du Siège Social du SNGC

### **1 -CNP de gériatrie**

Le point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau, en présence d'Anne David Bréard

### **2 – Rendez-vous avec Madame Rossignol le 23 juin 2014**

Le compte rendu cette rencontre est disponible sur le site internet dans la rubrique Activité du SNGC.

Ce rendez-vous a été obtenu sous le timbre de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier. La demande était fondée sur le désir de s'entretenir des problématiques entourant la fin de vie organisée. Le SNGC et l'Intersyndicale ont indiqué clairement leur position à Madame Rossignol : d'une part opposition à une législation sur l'euthanasie et à une participation à des suicides dits assistés / d'autre part nécessité d'une sédation en fin de vie des douleurs morales, physiques et psychologiques tout en définissant des règles de bonne pratique.

Madame Rossignol a désiré aborder le rôle et les missions actuels et à venir, qui selon elle, pourraient être proposés aux médecins coordonnateurs en EHPAD. Le SNGC et l'intersyndicale sont favorables à cette proposition mais des décrets doivent être rédigés en ce sens afin d'éviter l'abus de position dominante du médecin coordonnateur à l'égard des autres médecins intervenants et afin de laisser le libre choix à chaque établissement en fonction de sa situation. Par ailleurs, il sera nécessaire de prévoir un temps de travail adéquat et une rémunération supplémentaire pour ce rôle de prescripteur.

Au cours de cette réunion, le SNGC et l'Intersyndicale ont exprimé leur avis défavorable à la généralisation du tiers payant et ont abordé la fin programmée de l'assurance maladie. Sur ce sujet, Madame Rossignol a affirmé qu'il n'en était rien.

### **3 – Mise en place des CRCM**

Plusieurs ARS n'auraient pas mis en place la CRCM. Le SNGC a adressé, le 19 mai dernier, un courrier au Directeur du CNSA , copie à la Directrice de la DGCS,. Ce courrier est resté sans réponse. La

demande du SNGC est de rectifier ces manques en appliquant la circulaire interministérielle prévue à cet effet et, dans l'attente de permettre au dispositif national transitoire de fonctionner, en nommant un médecin supplémentaire afin de remplacer les interventions du Docteur Vétel

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation PATHOS, la notion de soins requis intègre qu'il doit être voulu par le médecin traitant. Cette nouvelle notion, introduite subrepticement, outre qu'elle est impossible à mettre en œuvre en pratique, ne respecte pas les missions du médecin coordonnateur fixées par décret

#### **4 – Adhésion et paiement par Paypal**

Le paiement des adhésions en ligne est un échec. Une relance par courrier sera effectuée en septembre prochain.

#### **5– Site internet**

Un contrat va être passé avec un prestataire pour la sauvegarde et la maintenance du site. Le prestataire pourra également nous accompagner pour le faire évoluer.

#### **6- Modification du Siège Social du SNGC**

Le SNGC décide que son siège social sera au Centre de Gérontologie Clinique Léopold Bellan à Magnanville. Il en informera la sous-préfecture dans un courrier qui détaillera également le renouvellement du bureau et la composition du Conseil d'Administration.